

académie
Toulouse

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Hautes-Pyrénées

DSDEN 65

DRH/Gestion Collective

Dossier suivi par
Marie-Ange Mercy
Téléphone

05 67 76 56 90

Fax

05 67 7656 01

Mél.

drh65gc@ac-toulouse.fr

Rue Georges Magnoac
BP 11630
65016 Tarbes cedex

Tarbes, le 6 juin 2018

L'inspecteur d'académie
Directeur des services départementaux de l'éducation
nationale des Hautes Pyrénées

à

A l'attention de Mesdames et Messieurs les
enseignants du 1^{er} degré non affectés à
l'issue du 1^{er} mouvement

MOUVEMENT DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE PUBLIC DES HAUTES PYRENEES – PHASE COMPLEMENTAIRE

1) PARTICIPATION OBLIGATOIRE

La phase complémentaire du mouvement concerne les enseignants n'ayant pas obtenu d'affectation à l'issue des opérations du mouvement principal présenté à la CAPD du 24 mai 2018.

Tous les enseignants entrant dans cette catégorie doivent participer à cette phase complémentaire. **En cas de non-participation, une nomination d'office sera prononcée, en fonction des postes à pourvoir.**

2) ENSEIGNANTS SANS POSTE EXERCANT A TEMPS PARTIEL

Les enseignants ayant sollicité un temps partiel pour l'année scolaire 2018/2019 et n'ayant par ailleurs pas obtenu d'affectation au mouvement principal **ne participent pas** à la phase complémentaire.

Ils assureront le complément de service d'enseignants à temps partiel titulaires d'un poste ou des décharges de direction.



2/2

3) CALENDRIER

A l'issue des commissions d'entretien pour les postes à profil restés vacants après le mouvement principal, une liste exhaustive des postes disponibles sera mise en ligne sur le site de la direction des services départementaux à partir du **mardi 12 juin 2018**, dans la journée.

Afin que tous les enseignants soient affectés à l'issue de cette phase, des postes de titulaires « en attente d'affectation » seront proposés. Les enseignants nommés sur ces postes connaîtront leur affectation définitive ultérieurement et si possible avant la rentrée scolaire. Ils n'exerceront pas nécessairement des fonctions de remplacement mais seront affectés sur des postes libérés après la phase complémentaire sur le département au fur et à mesure des vacances de postes. Dans l'intervalle, ils assumeront une mission de remplacement dans une circonscription.

Cette liste devra être classée **dans son intégralité** et par ordre de préférence puis retournée à l'adresse drh65gc@ac-toulouse.fr au plus tard le **19 juin juin 2018 – minuit, délai de rigueur.**

Votre affectation vous sera communiquée sur votre boîte mail professionnelle à partir du **29 juin 2018** dans la journée.


Thierry Aumage